

Commune de FERE-CHAMPENOISE

PROCES VERBAL

de la

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 4 MAI 2021

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 16
Votants 19

Secrétaire de séance : Violaine KEIME

M. le Maire ouvre la séance.

Mme Violaine KEIME est désignée secrétaire de séance.

3 pouvoirs sont annoncés :

-Mme BOUCHER à M. GORISSE

-M. HERBIN à M. LEPAGE

-M. MICHEL à Mme POINSENET

Les délibérations et procès-verbal de la séance du 13 avril sont adoptés à l'unanimité des votants.

- « Petites villes de demain »

Un débat a lieu sur la nécessité du recrutement d'un chef de projet avec plusieurs réflexions :

-quel est le coût réel de ce poste ?

-la Commune pourra-t-elle financièrement mettre en place les projets qui vont découler de ce programme ?

-un temps complet sur 5 ans semble peut-être excessif. Qui va superviser cet agent ?

-craintes que l'agent recruté ne cerne pas facilement les grandes orientations à travailler et ne dispose pas d'un réseau suffisant

- Mutualisation des services

Suite au départ de la Directrice des Services, Mme LADAM, il est prévu d'expérimenter durant 6 mois une mise à disposition du personnel communautaire selon le fonctionnement suivant :

-remplacement sur le poste par Mme GRAS, actuelle Directrice

-certaines missions seront confiées à d'autres agents communautaires (dossiers eau/assainissement, les marchés publics, aide pour la comptabilité...)

Plusieurs réflexions émergent :

-M CAIN souhaite y voir plus clair sur les heures supplémentaires effectuées par les agents communautaires. Il est répondu que cette période « test » de 6 mois permettra de répondre à cette question

-Mme EGOT soulève que le poste de chef de projet dans le cadre du programme PVD permettra d'atténuer la charge de travail

-M. BRETON aurait aimé qu'un conseil municipal extraordinaire se tienne pour discuter de ce sujet

- Ouverture de la Mairie

M. Le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil sur l'intérêt de conserver l'ouverture de la Mairie le samedi matin. En effet, celle-ci est peu fréquentée et la sécurité de l'agent qui est seule n'est pas forcément assurée.

M. BRETON pense que cette permanence est utile pour les actifs mais cela suppose que les agents d'accueil sachent renseigner efficacement les administrés (ce qui n'a pas toujours été le cas).

La permanence du vendredi soir est également évoquée.

La majorité des conseillers pensent qu'il est utile de maintenir les permanences du vendredi soir, sous réserve que l'agent ne soit pas seul, et du samedi matin car les actifs sont difficilement disponibles en semaine.

- Vieillesse des arbres boulevard de la Haute Epinette

M. Le Maire indique que les arbres situés sur ce boulevard étant malades, de plus en plus de branches risquent de tomber, mettant en jeu la sécurité des administrés. Il est donc urgent de trouver une solution.

M. CAIN souligne qu'en arrachant ces arbres, la voirie sera détériorée.

- Procès-verbaux électroniques

M. Le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil sur la mise en place du dispositif de procès-verbaux électronique qui serait géré par le policier municipal. Le coût de ce dispositif est de 1500 euros et permettrait de réduire les incivilités qui ne cessent d'augmenter sur la Commune.

La majorité du Conseil émet un avis défavorable. En effet, toutes les incivilités ne pourraient pas être verbalisées (exemple : haies non taillées) et des craintes quant à des potentielles dérives font perdre l'intérêt du dispositif.

- Divers

-M. CAIN souhaite que le problème relatif aux poteaux d'incendie à Normée soit résolu

-Mme VANDERDONT fait remarquer que de nombreux chardons à l'école maternelle n'ont pas été retirés, ce qui est regrettable alors que l'école a été fermée pendant 15 jours.

-M. BRETON demande si la barrière SCNF sera remise un jour. Il est répondu que cela va être compliqué

Le prochain conseil municipal est fixé au 8 juin.

La séance est levée à 21h40.